

FRAIS ET HONORAIREs : le montant des honoraires du mandataire est fixé conformément au mandat à :

- honoraires à la charge du bailleur :

- honoraires à la charge du locataire :

-

- **Total :**

Les frais et honoraires des présentes comprennent la rédaction d'acte, d'établissement de l'état des lieux d'entrée et de constitution du dossier.
Les frais et honoraires de renouvellement éventuel du présent bail seront établis selon le tarif de l'agence.

